

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2411

7 octobre 2011

SOMMAIRE

A.B.S.C. S.A.	115720	GARBE Logistic NL 1 S.à r.l.	115724
Allegra Investments S.A.	115725	GARBE Logistic NL 2 S.à r.l.	115724
Apil S.à r.l.	115710	GARBE Logistic NL 3 S.à r.l.	115725
Bluedrip S.à r.l.	115701	Green Cove Capital Management S.à r.l.	115707
Bsome S.à r.l.	115719	Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l.	115708
Café de la Poste - Remich S.à r.l.	115702	Groupe LW s.à r.l.	115720
Centaurus Logistics S.à r.l.	115704	Hurricane Offshore Holding (Luxem- bourg) S.à r.l.	115682
Chap's Conseils S.A.	115682	Immodali S.A.	115725
Clichy Holding S.A., SPF	115702	Inesia S.A.	115725
Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Com- mandite S.C.A.	115707	ING (L) FLEX	115726
Compass Rose S.A.	115702	ING (L) Protected	115727
Cristal Lux Services S.A.	115702	Institut Nathacia S.à r.l.	115727
Czech Property Holdings S.à r.l.	115701	JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l.	115726
DC Equipment S.A.	115703	Korro Consulting G.m.b.H.	115727
Delight s.à r.l.	115704	La French Editions S.à r.l.	115727
Deneb International S.A.	115704	LXFR001	115701
Denning & Co. Investments Ltd. S.A. ...	115706	LXFR002	115703
Dr. Roulev Numismatics S.à r.l.	115703	LXFR003	115705
Dr. Roulev Numismatics S.à r.l.	115703	LXFR006	115726
Eiskaffee Veneziano s.à r.l.	115705	Nille Acquisition S.A.	115693
ESA plus S.à r.l.	115705	Portugal Venture Capital Initiative	115727
Estatinvest AG	115724	Prize Holdings 1 S.à r.l.	115708
E.Völker Peinture Générale S.à r.l.	115704	Rom Holding S.A.	115728
Financial Resources Solutions S.A.	115706	VICTAULIC International S.à r.l.	115710
Financière Technologie S.A.	115707		
Flavio Luxembourg	115705		
Francono	115706		
Fundo de Investimento Privado - Angola Management S.à r.l.	115707		

Chap's Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 61.854.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116273/10.

(110132811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Hurricane Offshore Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 162.479.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of July.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Brigade Offshore Holding (Cayman) L.P., a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9007, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number OG-40944,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal in New York (United States of America), on July 18, 2011.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Hurricane Offshore Holding (Luxembourg) S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make

direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-), divided into two hundred (200) Class A shares, two hundred (200) Class B shares, two hundred (200) Class C shares, two hundred (200) Class D shares, two hundred (200) Class E shares, two hundred (200) Class F shares, two hundred (200) Class G shares, two hundred (200) Class H shares, two hundred (200) Class I shares and two hundred (200) Class J shares (collectively the «Shares»), without designation of a nominal value, all of which are fully paid up.

5.2 Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account, the Class E Share Premium Reserve Account of the Company, the Class F Share Premium Reserve Account, the Class G Share Premium Reserve Account, the Class H Share Premium Reserve Account, the Class I Share Premium Reserve Account, the Class J Share Premium Reserve Account, each a «Share Premium Reserve Account» and collectively the «Share Premium Reserve Accounts»).

5.3 The amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the Shareholder(s) in accordance with articles 12 and 13 of the Articles.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders.

7.2. The members of the board might be split into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 and 10.2 of the Articles.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers, in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 If the general meeting of shareholders decided to create two categories of managers (Category A Managers and Category B Managers), the Company will only be bound by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

10.3 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers.

1.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 192 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. For the avoidance of doubt, each classes of Share have equal voting rights and no distinction is made between the respective classes of Share when determining any majority or quorum other than as required by article 68 of the Law.

13.9. Notwithstanding the above paragraph, any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class, shall be subject to a resolution both of all the shareholders of the Company and of the shareholders of such class or the shareholders of the respective classes of Share.

13.10. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.11. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 A special reserve account shall be set up for each class of shares of the Company. Any profit which is not distributed to the shareholders in accordance with article 16.2 shall, at the sole discretion of the shareholders be allocated to the special reserve accounts of the respective class of Shares, taking into account the entitlement to profits of each such class of shares.

16.4 The balance of the net profits is at the disposal of the shareholders which may resolve to distribute such net profits among the classes of shares, commensurate to the share holding of each shareholder within the relevant class of shares and to allocate to any class of shares and Share Premium Reserve Account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the shareholders.

16.5 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2011.

Subscription - Payment

Brigade Offshore Holding (Cayman) L.P., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe:

- two hundred (200) Class A shares,
- two hundred (200) Class B shares,
- two hundred (200) Class C shares,
- two hundred (200) Class D shares,
- two hundred (200) Class E shares,
- two hundred (200) Class F shares,
- two hundred (200) Class G shares,
- two hundred (200) Class H shares,
- two hundred (200) Class I shares, and
- two hundred (200) Class J shares.

and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty thousand US dollars (USD 20,000.-).

The amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 14,212.40 (fourteen thousand two hundred and twelve Euros and forty Cents) (exchange rate (median price) on July 19, 2011: USD 1.- = EUR 0.71062).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for for a term which will expire after the annual general meeting to be held in 2016:

- Brigade Capital GP, LLC, a limited liability company with registered address at Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands, as A manager of the Company,
- Mr. Carlo SCHNEIDER, business consultant, born on 8 June 1967, in Ettelbruck (Luxembourg), residing at 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, as B manager of the Company;

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour de juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Brigade Offshore Holding (Cayman) L.P., une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-9007, enregistrée auprès du Registrar of Companies des Iles Caïmans sous le numéro OG-40944;

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 18 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à

responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination – Siège social – Objet – Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Hurricane Offshore Holding (Luxembourg) S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par deux cents (200) parts sociales de catégorie A, deux cents (200) parts sociales de catégorie B, deux cents (200) parts sociales de catégorie C, deux cents (200) parts sociales de catégorie D, deux cents (200) parts sociales de catégorie E, deux cents (200) parts sociales de catégorie F, deux cents (200) parts sociales de catégorie G, deux cents (200) parts sociales de

catégorie H, deux cents (200) parts sociales de catégorie I et deux cents (200) parts sociales de catégorie J (collectivement appelées les «parts sociales»), sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Toutes les primes payées sur une catégorie de part sociale seront transférées à un compte de réserve de prime d'émission spécifique correspondant (respectivement le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie C, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie D, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie E, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie F, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie G, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie H, le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie I et le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Sociales de Catégorie J, individuellement désigné le «Compte de Réserve de Prime d'Emission» et collectivement désignés les «Comptes de Réserve de Prime d'Emission»).

5.3. L'avoir de chaque Compte de Prime d'Emission peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société de la catégorie concernée, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale, à la libre discrétion des associés en conformité avec les articles 12 et 13 des Statuts.

5.4. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2. Les membres du conseil de gérance peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 et à l'article 10.2 des Statuts.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite, par lettre, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique, de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 192 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et expri-

meront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4. Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6. Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8. Pour lever tout doute, chaque catégorie de parts sociales donne droit à son propriétaire un droit de vote égal et aucune distinction ne peut être faite entre les catégories de parts sociales respectives en ce qui concerne la détermination de la majorité ou du quorum autre que ceux requis par l'article 68 de la Loi.

13.9. Nonobstant le paragraphe précédent, toute résolution de l'assemblée générale des associés, affectant les droits des propriétaires des parts sociales d'une catégorie quelconque vis-à-vis des droits des propriétaires des parts sociales d'une autre catégorie, sera soumise à une résolution à la fois de tous les associés de la Société et des associés de la catégorie concernée ou des associés des catégories de parts sociales respectivement concernées.

13.10. Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.11. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Année fiscale et assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui aura lieu dans les délais prévus par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3. Le(s) commissaire(s) /réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4. Le(s) commissaire(s)/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Un compte de réserve spécial devra être établi pour chaque catégorie de parts sociales. Tout profit qui n'est pas distribué aux associés conformément à l'article 16.2 devra, à la seule discrétion des actionnaires, être alloué à des comptes de réserve spéciale des catégories de parts sociales respectives concernées, en prenant en considération le droit au bénéfice de chaque catégorie de parts sociales.

16.4. La balance des bénéfices nets est à la disposition des associés qui peuvent décider de distribuer ces bénéfices nets aux catégories d'actions, proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la catégorie de parts sociales concernée et d'allouer à quelconque catégorie de parts sociales ou Compte de Réserve de Prime d'Emission de la catégorie concernée, un dividende préférentiel cumulatif annuel à être déterminé librement par les associés.

16.5. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Brigade Offshore Holding (Cayman) L.P., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à

- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie A,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie B,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie C,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie D,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie E,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie F,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie G,
- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie H,

- 200 (deux cents) parts sociales de catégorie I, et
 - 200 (deux cents) parts sociales de catégorie J,
 et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-).

Le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 14.212,40 (quatorze mille deux cent douze euros et quatorze cents) (taux de change (median price) du 19 juillet 2011: USD 1,- = EUR 0,71062).

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour un terme expirant après l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2016:

- Brigade Capital GP, LLC, une société régie par les lois des Iles Caïmans, avec siège social à Ogier Fiduciary Services (Cayman) Limited, 89 Nexus Way, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caïmans, comme Gérant de catégorie A,
- Monsieur Carlo SCHNEIDER, consultant, né le 8 juin 1967 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, comme Gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juillet 2011. LAC/2011/33150. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106806/638.

(110123040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Nille Acquisition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.670.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of the month of April,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg,

appeared:

Mr. Pierre Stemper, manager of Nille Acquisition S.A., professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of Nille Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy dated 26 April 2011 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of Nille Acquisition S.A., a société anonyme, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated under the name of Phosphorus Lux S.A. by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 4 March 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The articles of association of the Company have been amended by deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 8 April 2011, not yet published in the Mémorial.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares, each having a nominal value of one Euro (€ 1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Appointment of Mr Stefan Zuschke as additional manager of the Company.

2. Change of the currency in which the Company's share capital is expressed from Euro to Norwegian Kroner (NOK) at the exchange rate Euro/NOK as published by the Royal Bank of Scotland as at 19 April 2011, being one Euro (€1.00) for seven point seven seven Norwegian Kroner (NOK 7.77) and amendment of the nominal value of the shares from one Euro (€ 1.00) to ten Norwegian Ore (NOK 0.10) so that the Company's share capital is fixed at two hundred forty thousand eight hundred seventy Norwegian Kroner (NOK 240,870) divided into two million four hundred eight thousand seven hundred (2,408,700) shares with a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10).

3. (i) Creation of three classes of shares, namely class A ordinary shares, class B ordinary shares and preference shares, (ii) requalification of all the shares issued by the Company into two million four hundred eight thousand seven hundred (2,408,700) class A ordinary shares of a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10) and (iii) addition of a new article 5-1 in the articles of association determining the rights of the preference shares in a new Article 5-1., a new paragraph 2 of Article 16 and a new paragraph 2 of Article 17 of the articles of incorporation of the Company, as follows:

As to the new Article 5-1.

“ Art. 5. 1. Preference shares. “Each preference share in issue in the Company shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preference Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Preference Adjusted Value of such preference share of the Company for the relevant year (starting on the relevant date of issue) (the “Preference Distribution Rights”). The Preference Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preference Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365/366 days. In the event of a repurchase of preference shares, each such share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preference Distribution Rights related thereto and its Preference Subscription Price.”

As to the new paragraph 2 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company:

“The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time and such dividend shall be allocated and paid as follows:

- the holders of preference shares shall receive the Preference Distribution Right for their preference shares; then
- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of class A ordinary shares and class B ordinary shares in which period the relevant dividend was declared.”

As to the new paragraph 2 of Article 17 of the articles of incorporation of the Company:

“Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

- first to the holders of preference shares, the Preference Subscription Price of each preference share held and an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preference Distribution Right pro rata to their holding in preference shares;
- then the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of class A ordinary shares and class B ordinary shares in which period the dissolution occurred.”

4. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of fifty-eight million nine thousand four hundred twenty-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,009,422.90) from currently two hundred forty thousand eight hundred seventy Norwegian Kroner (NOK 240,870) to fifty-eight million two hundred fifty thousand two hundred ninety-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,250,292.90) by the creation and issue to the existing shareholder of nineteen million twenty-five thousand three hundred fifty-four (19,025,354) class A ordinary shares, one million six hundred twenty-three thousand one hundred seventeen (1,623,117) class B ordinary shares and five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight (559,445,758) preference shares, each having a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10), at an aggregate issue price (i) for the class A ordinary shares of twenty-two million six hundred fifty-six thousand two hundred thirty Norwegian Kroner (NOK 22,656,230) of which one million nine hundred two thousand five hundred thirty-five Norwegian Kroner and forty Ore (NOK 1,902,535.40) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company, (ii) for the class B ordinary shares of five nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy Norwegian Kroner (NOK 5,924,370) of which one hundred sixty-two thousand three hundred eleven Norwegian Kroner and seventy Ore (NOK 162,311.70) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company and (iii) for the preference shares of five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight Norwegian Kroner (NOK 559,445,758) of which fifty-five million nine hundred forty-four thousand five hundred seventy-five Norwegian Kroner and eighty Ore (NOK 55,944,575.80) shall be allocated to the share

capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company and amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of fifty-eight million two hundred fifty thousand two hundred ninety-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,250,292.90) divided into (i) twenty-one million four hundred thirty-four thousand fifty-four (21,434,054) class A ordinary shares, (ii) one million six hundred twenty-three thousand one hundred seventeen (1,623,117) class B ordinary shares and (iii) five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight (559,445,758) preference shares (collectively, the “shares”), each with a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10) per share.”

5. Addition of a new article 20 to the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 20. Definitions.** In these articles of incorporation, unless the context otherwise requires, the following words shall have the following meanings:

“Adjustment Date” means the date that is twelve months after the Entitlement Date of the relevant preference share and then each anniversary thereof;

“Entitlement Date” means the date of issue of the relevant preferred share;

“Preference Adjusted Value” means for each preference share, its Preference Subscription Price increased on each Adjustment Date of preference share by the amount of the cumulative distribution rights of such preference share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid;

“Preference Rate” means 12% per annum;

“Preference Subscription Price” means the subscription price of the relevant preference shares at the time of subscription (increased as the case may be by the relevant pro rata portion of any contribution to reserves and relating to preference shares).”

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Stefan Zuschke, with professional address at 55, Neuer Wall, D-20354 Hamburg (Germany), company director, born in Stuttgart (Germany) on 26 July 1962 as additional manager of the Company for 6 years.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the currency in which the Company’s share capital is expressed from Euro to Norwegian Kroner (NOK) at the exchange rate Euro/NOK as published by the Royal Bank of Scotland as at 19 April 2011, being one Euro (€ 1.00) for seven point seven seven Norwegian Kroner (NOK 7.77) and amend the nominal value of the shares from one Euro (€ 1.00) to ten Norwegian Ore (NOK 0.10) so that the Company’s share capital is fixed at two hundred forty thousand eight hundred seventy Norwegian Kroner (NOK 240,870) divided into two million four hundred eight thousand seven hundred (2,408,700) shares with a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10).

Third resolution

The Sole Shareholder resolved:

- (i) to create three classes of shares, namely class A ordinary shares, class B ordinary shares and preference shares,
- (ii) to requalify all the shares issued by the Company into two million four hundred eight thousand seven hundred (2,408,700) class A ordinary shares of a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10), and
- (iii) to add a new Article 5-1., a new paragraph 2 of Article 16 and a new paragraph 2 of Article 17 in the articles of association determining the rights of the preference shares as follows:

As to the new Article 5-1.

“ **Art. 5. 1. Preference shares.** “Each preference share in issue in the Company shall entitle the holder thereof at the time of a distribution declared in the Company to an annual cumulative preferential distribution right equal to Preference Rate (applied at the time of the declaration pro tempore) of the Preference Adjusted Value of such preference share of the Company for the relevant year (starting on the relevant date of issue) (the “Preference Distribution Rights”). The Preference Distribution Rights not declared and not paid shall accumulate (but shall for the avoidance of doubt not be due until due declaration has been made). The Preference Distribution Right arises from day to day (subject to the above) and be calculated on the basis of a year of 365/366 days. In the event of a repurchase of preference shares, each such share is to be repurchased for an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preference Distribution Rights related thereto and its Preference Subscription Price.”

As to the new paragraph 2 of Article 16 of the articles of incorporation of the Company:

“The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time and such dividend shall be allocated and paid as follows:

- the holders of preference shares shall receive the Preference Distribution Right for their preference shares; then

- the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of class A ordinary shares and class B ordinary shares in which period the relevant dividend was declared.”

As to the new paragraph 2 of Article 17 of the articles of incorporation of the Company:

“Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid:

- first to the holders of preference shares, the Preference Subscription Price of each preference share held and an amount equal to any accumulated (and unpaid) Preference Distribution Right pro rata to their holding in preference shares;

- then the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of class A ordinary shares and class B ordinary shares in which period the dissolution occurred.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of fifty-eight million nine thousand four hundred twenty-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,009,422.90) from currently two hundred forty thousand eight hundred seventy Norwegian Kroner (NOK 240,870) to fifty-eight million two hundred fifty thousand two hundred ninety-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,250,292.90) by the creation and issue to the existing shareholder of nineteen million twenty-five thousand three hundred fifty-four (19,025,354) class A ordinary shares, one million six hundred twenty-three thousand one hundred seventeen (1,623,117) class B ordinary shares and five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight (559,445,758) preference shares, each having a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10).

The nineteen million twenty-five thousand three hundred fifty-four (19,025,354) class A ordinary shares have been subscribed at an aggregate issue price of twenty-two million six hundred fifty-six thousand two hundred thirty Norwegian Kroner (NOK 22,656,230) of which one million nine hundred two thousand five hundred thirty-five Norwegian Kroner and forty Ore (NOK 1,902,535.40) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company.

The one million six hundred twenty-three thousand one hundred seventeen (1,623,117) class B ordinary shares have been subscribed at an aggregate issue price of five nine hundred twenty-four thousand three hundred seventy Norwegian Kroner (NOK 5,924,370) of which one hundred sixty-two thousand three hundred eleven Norwegian Kroner and seventy Ore (NOK 162,311.70) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company.

The five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight (559,445,758) preference shares have been subscribed at an aggregate issue price of five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight Norwegian Kroner (NOK 559,445,758) of which fifty-five million nine hundred forty-four thousand five hundred seventy-five Norwegian Kroner and eighty Ore (NOK 55,944,575.80) shall be allocated to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company.

The new class A ordinary shares, class B ordinary shares and preference shares have been subscribed and paid in cash by Nille Finance S.à r.l., prenamed pursuant to a subscription form which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Evidence of such payments for the new shares has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate the amount of fifty-eight million nine thousand four hundred twenty-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,009,422.90) to the issued share capital account and the balance to the freely distributable share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows: “The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of fifty-eight million two hundred fifty thousand two hundred ninety-two Norwegian Kroner and ninety Ore (NOK 58,250,292.90) divided into (i) twenty-one million four hundred thirty-four thousand fifty-four (21,434,054) class A ordinary shares, (ii) one million six hundred twenty-three thousand one hundred seventeen (1,623,117) class B ordinary shares and (iii) five hundred fifty-nine million four hundred forty-five thousand seven hundred fifty-eight (559,445,758) preference shares (collectively, the “shares”), each with a nominal value of ten Norwegian Ore (NOK 0.10) per share.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to add a new article 20 to the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 20. Definitions.** In these articles of incorporation, unless the context otherwise requires, the following words shall have the following meanings:

“Adjustment Date” means the date that is twelve months after the Entitlement Date of the relevant preference share and then each anniversary thereof;

“Entitlement Date” means the date of issue of the relevant preferred share;

“Preference Adjusted Value” means for each preference share, its Preference Subscription Price increased on each Adjustment Date of preference share by the amount of the cumulative distribution rights of such preference share in respect of the previous years which accumulated but have not been declared and/or paid;

“Preference Rate” means 12% per annum;

“Preference Subscription Price” means the subscription price of the relevant preference shares at the time of subscription (increased as the case may be by the relevant pro rata portion of any contribution to reserves and relating to preference shares).”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at seven thousand five hundred Euro (7.500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois d’avril.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M. Pierre Stemper, administrateur de Nille Acquisition S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire spécial de Nille Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve (l’ «Actionnaire Unique»),

en vertu d’une procuration donnée sous seing privé datée 26 avril 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement,

étant l’actionnaire unique de Nille Acquisition S.A., une société anonyme établie sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée sous la dénomination de Phosphorus Lux S.A. suivant acte reçu du notaire soussigné le 4 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu du notaire soussigné le 8 avril 2011, non encore publié au Mémorial.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d’acter:

I. Que le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à trente et un mille euros (€ 31.000), représenté par trente et une mille (31.000) actions d’une valeur nominale d’un Euro (€ 1,00) chacune.

II. Que l’Actionnaire Unique est l’unique détenteur de toutes les actions émises par la Société de sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur les points portés à l’ordre du jour.

III. Que les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

1. Nomination de M. Stefan Zuschke comme administrateur de la Société

2. Changement de la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé d’Euro en Couronne Norvégienne (NOK) au taux de change EUR/NOK tel que publié par The Royal Bank of Scotland le 19 avril 2011, étant d’un Euro (€ 1,00) pour sept point sept sept Couronnes Norvégiennes (NOK 7,77) et modification de la valeur nominale des actions d’un Euro (€ 1,00) à dix Ore Norvégiens (NOK 0,10) de sorte que le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 240.870) divisé en deux millions quatre cent huit mille sept cents (2.408.700) actions d’une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0.10).

3. (i) Création de trois classes d’actions, à savoir les actions ordinaires de classe A, les actions ordinaires de classe B et les actions préférentielles, (ii) requalification de toutes les actions émises par la Société en deux millions quatre cent huit mille sept cents (2.408.700) actions ordinaires de classe A d’une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0.10) et (iii) insertion d’un nouvel article 5-1. dans les statuts afin de déterminer les droits des actions préférentielles, un nouvel alinéa 2 à l’Article 16 et un nouvel alinéa 2 à l’Article 17 des statuts de la Société comme suit:

Concernant le nouvel Article 5-1.

« **Art. 5. 1. Actions préférentielles.** Chaque action de préférence émise par la société donne droit à son détenteur au moment d’une distribution déclarée dans la Société à un droit de distribution préférentiel cumulatif égal au Taux de Préférence (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur de Préférence Ajustée de cette action de préférence de la Société pour l’année en cause (commençant à la date d’émission pertinente) (les «Droits de Distribution de Préférence»). Les Droits de Distribution de Préférence non déclarés et non payés se cumulent (mais pour éviter tout

doute ne sont pas dus jusqu'à ce que due déclaration ait été faite). Le Droit de Distribution de Préférence naît de jour en jour (conformément à ce qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 365/366 jours. Dans le cas d'un rachat d'actions de préférence, chacune de ces actions doit être rachetée pour un montant égal à tout Droits de Distribution de Préférence accumulés (et non payés) qui s'y réfère et son Prix de Souscription de Préférence.»

Concernant le nouveau paragraphe 2 de l'Article 16 des statuts de la Société.

«L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, détermine la manière selon laquelle il est fait usage des profits nets annuels restant et peut, sans jamais dépasser les montants proposés par le conseil d'administration, déclarer des dividendes de temps en temps et ces dividendes seront alloués et payés de la manière suivante.

- les détenteurs d'actions de préférence doivent recevoir le Droit de Distribution de Préférence pour leurs actions de préférence; puis

- le solde du montant total distribué doit être alloué dans son entièreté aux détenteurs d'actions ordinaires de classe A et d'actions ordinaires de classe B pour la période pour laquelle le dividende a été déclaré.»

Concernant le nouveau paragraphe 2 de l'Article 17 des statuts de la Société:

«Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ont été faites, tout montant restant en résultant doit être payé:

- d'abord aux détenteurs d'actions de préférence, le Prix de Souscription de Préférence de chaque action de préférence détenue et un montant égal à tout Droit de Distribution de Préférence accumulé (et non payé) au pro rata de leur détention d'actions de préférence;

- puis le solde du montant total distribué doit être alloué dans son entièreté aux détenteurs de d'actions ordinaires de classe A et d'actions ordinaires de classe B au cours de la période où la dissolution a eu lieu.»

4. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-huit millions neuf mille quatre cent vingt-deux Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore (NOK 58.009.422,90) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 240.870) à cinquante-huit millions deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-douze Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore (NOK 58.250.292,90) par la création et l'émission à l'actionnaire existant de dix neuf millions vingt-cinq mille trois cent cinquante-quatre (19.025.354) actions ordinaires de classe A, un million six cent vingt-trois mille cent dix-sept (1.623.117) actions ordinaires de classe B et cinq cent cinquante-neuf millions quatre-cent quarante-cinq mille sept cent cinquante huit (559.445.758) actions préférentielles d'une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0,10) chacune, à un prix d'émission total de (i) en ce qui concerne les actions ordinaires de classe A de vingt-deux million six cent cinquante-six mille deux cent trente Couronnes Norvégiennes (NOK 22.656.230) dont un montant de un million neuf cent deux mille cinq cent trente-cinq Couronnes Norvégiennes et quarante Ore (NOK 1.902.535,40) sera alloué au compte du capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission de la Société, (ii) en ce qui concerne les actions ordinaires de classe B de cinq million neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 5.924.370) dont un montant de cent soixante-deux mille trois cent onze Couronnes Norvégiennes et soixante-dix Ore (NOK 162.311,70) sera alloué au compte du capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission de la Société et (iii) en ce qui concerne les actions préférentielles de cinq cent cinquante-neuf millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent cinquante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 559.445.758) dont un montant de cinquante-cinq millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt Ore (NOK 55.944.575,80) sera alloué au compte du capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission de la Société et modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de cinquante-huit millions deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-douze Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore Couronnes Norvégiennes (NOK 58.250.292,90) divisé en (i) vingt et un millions quatre cent trente-quatre mille cinquante-quatre (21.434.054) actions ordinaires de classe A, (ii) un million six cent vingt-trois mille cent dix-sept (1.623.117) actions ordinaires de classe B et (iii) cinq cent cinquante-neuf millions quatre-cent quarante-cinq mille sept cent cinquante huit (559.445.758) actions préférentielles (collectivement, les «actions») d'une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0.10) chacune.»

5. Insertion d'un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

« **Art. 20. Définitions.** Dans les présents statuts, à moins que le contexte n'en dispose autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

«Date d'Ajustement» signifie la date située douze mois après la Date d'Emission de l'action de préférence concernée puis chaque anniversaire de cette date;

«Date d'Emission» signifie la date d'émission de l'action de préférence concernée;

«Prix de Souscription de Préférence» signifie le prix de souscription des actions de préférence concernées au moment de la souscription (augmenté le cas échéant de la portion au pro rata de tout apport aux réserves et en lien avec les actions de préférence);

«Taux de Préférence» signifie un comité de rémunération établi avec un membre du Groupe;

«Valeur Ajustée de Préférence» signifie 12% par an.»

En conséquence de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer M. Stefan Zuschke, demeurant professionnellement au 55, Neuer Wall, D-20354 Hambourg (Germany), administrateur de la société, né à Stuttgart (Germany) le 26 juillet 1962 comme administrateur additionnel de la Société pour une durée de 6 ans.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé d'Euro en Couronne Norvégienne (NOK) au taux de change EUR/NOK tel que publié par The Royal Bank of Scotland le 19 avril 2011, étant d'un Euro (€ 1,00) pour sept point sept sept Couronnes Norvégiennes (NOK 7,77) et modifier la valeur nominale des actions d'un Euro (€ 1,00) à dix Ore Norvégiens (NOK 0,10) de sorte que le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 240.870) divisé en deux millions quatre cent huit mille sept cents (2.408.700) actions d'une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0,10).

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé:

(i) de créer trois classes d'actions, à savoir les actions ordinaires de classe A, les actions ordinaires de classe B et les actions préférentielles;

(ii) de requalifier toutes les actions émises par la Société en deux millions quatre cent huit mille sept cents (2.408.700) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0,10) chacune, et

(iii) d'insérer un nouvel Article 5-1., un nouveau paragraphe 2 à l'Article 16 et un nouveau paragraphe 2 à l'Article 17 dans les statuts de la Société déterminant les droits des actions préférentielles comme suit: Concernant le nouvel Article 5-1.

« **Art. 5. 1. Actions préférentielles.** Chaque action de préférence émise par la société donne droit à son détenteur au moment d'une distribution déclarée dans la Société à un droit de distribution préférentiel cumulatif égal au Taux de Préférence (appliqué au moment de la déclaration pro tempore) de la Valeur de Préférence Ajustée de cette action de préférence de la Société pour l'année en cause (commençant à la date d'émission pertinente) (les «Droits de Distribution de Préférence»). Les Droits de Distribution de Préférence non déclarés et non payés se cumulent (mais pour éviter tout doute ne sont pas dus jusqu'à ce que due déclaration ait été faite). Le Droit de Distribution de Préférence naît de jour en jour (conformément à ce qui précède) et est calculé sur la base d'une année de 365/366 jours. Dans le cas d'un rachat d'actions de préférence, chacune de ces actions doit être rachetée pour un montant égal à tout Droits de Distribution de Préférence accumulés (et non payés) qui s'y réfère et son Prix de Souscription de Préférence.»

Concernant le nouveau paragraphe 2 de l'Article 16 des statuts de la Société.

«L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, détermine la manière selon laquelle il est fait usage des profits nets annuels restant et peut, sans jamais dépasser les montants proposés par le conseil d'administration, déclarer des dividendes de temps en temps et ces dividendes seront alloués et payés de la manière suivante.

- les détenteurs d'actions de préférence doivent recevoir le Droit de Distribution de Préférence pour leurs actions de préférence; puis

- le solde du montant total distribué doit être alloué dans son entièreté aux détenteurs d'actions ordinaires de classe A et d'actions ordinaires de classe B pour la période pour laquelle le dividende a été déclaré.»

Concernant le nouveau paragraphe 2 de l'Article 17 des statuts de la Société:

«Une fois que toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation ont été faites, tout montant restant en résultant doit être payé:

- d'abord aux détenteurs d'actions de préférence, le Prix de Souscription de Préférence de chaque action de préférence détenue et un montant égal à tout Droit de Distribution de Préférence accumulé (et non payé) au pro rata de leur détention d'actions de préférence;

- puis le solde du montant total distribué doit être alloué dans son entièreté aux détenteurs de d'actions ordinaires de classe A et d'actions ordinaires de classe B au cours de la période où la dissolution a eu lieu.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante-huit millions neuf mille quatre cent vingt-deux Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore (NOK 58.009.422,90) pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante mille huit cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 240.870) à cinquante-huit millions deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-douze Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore (NOK 58.250.292,90) par la création et l'émission à l'actionnaire existant de dix neuf millions vingt-cinq mille trois cent cinquante-quatre (19.025.354) actions ordinaires de classe A, un million six cent vingt-trois mille cent dix-sept (1.623.117) actions ordinaires de classe B et cinq cent cinquante-neuf millions quatre-cent quarante-cinq mille sept cent cinquante huit (559.445.758) actions préférentielles d'une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0,10) chacune.

Les dix neuf millions vingt-cinq mille trois cent cinquante-quatre (19.025.354) actions ordinaires de classe A ont été souscrites à un prix d'émission total de vingt-deux millions six cent cinquante-six mille deux cent trente Couronnes Norvégiennes (NOK 22.656.230) dont un montant de un million neuf cent deux mille cinq cent trente-cinq Couronnes Norvégiennes et quarante Ore (NOK 1.902.535,40) sera alloué au compte du capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission de la Société.

Les un million six cent vingt-trois mille cent dix-sept (1.623.117) actions ordinaires de classe B ont été souscrites à un prix d'émission total de cinq million neuf cent vingt-quatre mille trois cent soixante-dix Couronnes Norvégiennes (NOK 5.924.370) dont un montant de cent soixante-deux mille trois cent onze Couronnes Norvégiennes et soixante-dix Ore (NOK 162.311,70) sera alloué au compte du capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission de la Société.

Les cinq cent cinquante-neuf millions quatre-cent quarante-cinq mille sept cent cinquante huit (559.445.758) actions préférentielles ont été souscrites à un prix d'émission total de cinq cent cinquante-neuf millions quatre cent quarante-cinq mille sept cent cinquante-huit Couronnes Norvégiennes (NOK 559.445.758) dont un montant de cinquante-cinq millions neuf cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-quinze Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt Ore (NOK 55.944.575,80) sera alloué au compte du capital social de la Société et le solde au compte prime d'émission de la Société.

Les nouvelles actions ordinaires de classe A, actions ordinaires de classe B et actions préférentielles ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par Nille Finance S.à r.l., prénommée, en vertu d'un formulaire de souscription qui a été signé par la partie comparante et le notaire soussigné et qui restera annexé au présent document pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de ces paiements pour ces nouvelles actions a été donnée au notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique a décidé d'allouer un montant de cinquante-huit millions neuf mille quatre cent vingt-deux Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore (NOK 58.009.422,90) au compte du capital social émis et le solde au compte de la prime d'émission distribuable de la Société.

L'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«La Société a un capital émis et souscrit entièrement libéré de cinquante-huit millions deux cent cinquante mille deux cent quatre-vingt-douze Couronnes Norvégiennes et quatre-vingt-dix Ore Couronnes Norvégiennes (NOK 58.250.292,90) divisé en (i) vingt et un millions quatre cent trente-quatre mille cinquante-quatre (21.434.054) actions ordinaires de classe A, (ii) un million six cent vingt-trois mille cent dix-sept (1.623.117) actions ordinaires de classe B et (iii) cinq cent cinquante-neuf millions quatre-cent quarante-cinq mille sept cent cinquante huit (559.445.758) actions préférentielles (collectivement, les «actions») d'une valeur nominale de dix Ore Norvégiens (NOK 0.10) chacune.»

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'insérer un nouvel article 20 dans les statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

“ **Art. 20. Définitions.** Dans les présents statuts, à moins que le contexte n'en dispose autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

«Date d'Ajustement» signifie la date située douze mois après la Date d'Emission de l'action de préférence concernée puis chaque anniversaire de cette date;

«Date d'Emission» signifie la date d'émission de l'action de préférence concernée;

«Prix de Souscription de Préférence» signifie le prix de souscription des actions de préférence concernées au moment de la souscription (augmenté le cas échéant de la portion au pro rata de tout apport aux réserves et en lien avec les actions de préférence);

«Taux de Préférence» signifie un comité de rémunération établi avec un membre du Groupe;

«Valeur Ajustée de Préférence» signifie 12% par an.»»

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à sept mille cinq cents euro (7.500.- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Stemper, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2011. Relation: LAC/2011/19300. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011111005/415.

(110126680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

Bluedrip S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 161.734.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de transfert de parts sociales prenant effet au 11 août 2011 que:

P4 Sub Continuing L.P.1 ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 857.543 parts sociales ordinaires de la Société à Bluedrip Topco S.à r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg et enregistré au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 162 862;

Permira IV Continuing L.P.2 ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 2.052.466 parts sociales ordinaires de la Société à Bluedrip Topco S.à r.l.;

P4 Co-Investment L.P., ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 19.898 parts sociales ordinaires de la Société à Bluedrip Topco S.à r.l.;

Permira Investments Limited, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, a transféré 70.093 parts sociales ordinaires de la Société à Bluedrip Topco S.à r.l.

Il en résulte, qu'à compter du 11 août 2011, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Bluedrip Topco S.à r.l.: 3.000.000 parts sociales ordinaires

Cédric Pedoni

Gérant

Référence de publication: 2011118630/23.

(110135828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Czech Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.902.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Czech Property Holdings S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2011116271/14.

(110132965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

LXFR001, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.776.

—
L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juillet 2011 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée nomme, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme
LXFR001
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011117399/21.

(110133918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Café de la Poste - Remich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 65.913.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl
32A, rue Meckenheck
L-3321 BERCHEM
Signature

Référence de publication: 2011116272/13.

(110132873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Clichy Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 32.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011116274/13.

(110132824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 78.925.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116275/10.

(110132896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Cristal Lux Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg, Le Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 150.903.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116276/10.

(110133306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

LXFR002, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.554.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juillet 2011 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée nomme, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

LXFR002

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011117400/21.

(110133915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

DC Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 16, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 92.058.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116277/10.

(110132912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Dr. Roulev Numismatics S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 28, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 120.388.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olga CHAPOVALIOUK

Gérante

Référence de publication: 2011116278/11.

(110133365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Dr. Roulev Numismatics S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2153 Luxembourg, 28, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 120.388.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Olga CHAPOVALIOUK

Gérante

Référence de publication: 2011116279/11.

(110133368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Delight s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 14, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 59.471.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116280/10.

(110132945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Centaurus Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 106.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.990.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 11 août 2011

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Ramon van Heusden, né le 7 mai 1967 à Nijmegen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 11 août 2011.

Le conseil de gérance est désormais composé de:

- Marta Kozinska;
- Michael Chidiac;
- Ramon van Heusden.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

Mara Schwager

Référence de publication: 2011116439/20.

(110133399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Deneb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 141.608.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1 rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011116281/13.

(110132858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

E.Völker Peinture Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1749 Howald, 19, rue Rudy Herber.

R.C.S. Luxembourg B 64.351.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116283/10.

(110132954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Eiskaffee Veneziano s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 50.169.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116284/10.

(110132928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

LXFR003, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.542.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juillet 2011 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée nomme, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

LXFR003

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011117401/21.

(110133913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ESA plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6475 Echternach, 20, rue Rabatt.

R.C.S. Luxembourg B 150.751.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116285/10.

(110132907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Flavio Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 125.437.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116286/11.

(110133006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Francono, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 140.885.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco REIF Services (Luxembourg) SA

Mara Schwager

Référence de publication: 2011116287/11.

(110132763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Denning & Co. Investments Ltd. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 52.923.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue de manière extraordinaire
à 12.05 heures le 1^{er} Juin 2011*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Anique BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- GESTION&ADMINISTRATION S.A., Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Lev. 2, Apia, WS Samoa Occidentales;

administrateur-délégué:

- Michel BOURKEL, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- qui tous acceptent, pour l'année 2011 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2012.

Référence de publication: 2011116823/22.

(110133657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Financial Resources Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 139.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} août 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 2011 que:

1. Est nommé, commissaire aux comptes, avec effet immédiat et en remplacement de la société MAS Luxembourg Sàrl:

Monsieur François DORLAND

26, rue Jean Schoetter

L-2523 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116495/16.

(110133435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Fundo de Investimento Privado - Angola Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 151.210.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2011116288/11.

(110132963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Financière Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE TECHNOLOGIE S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011116289/12.

(110133012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Green Cove Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 92.027.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116290/11.

(110132764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 73.349.

EXTRAIT

Par résolutions adoptées en date du 6 juillet 2011, les actionnaires de Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Commandite S.C.A. ont:

- décidé de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 7, Parc d' Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que reviseur d'entreprise de la Société pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires à tenir en 2014,
- pris acte de la démission de Monsieur Paul van Reesch en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat,
- décidé d'élire Monsieur Herman Schurmans, demeurant au 13 Zwaluwlaan, B-3110 Rotselaar (Belgique), en tant que membre du conseil de surveillance avec effet immédiat et pour une période prenant fin lors de l'assemblée annuelle des actionnaires approuvant les comptes 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Commandite S.C.A.

Référence de publication: 2011116444/20.

(110134047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.818.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Greenoaks Properties Luxembourg S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2011116291/14.

(110132995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.480.

Suite aux cessions de parts sociales intervenues en date du 7 juin 2011, le capital social de la société est détenu comme suit:

- DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en sa capacité de gérant commandité de DUKE STREET VI NO.1 LP, ayant son siège social à Nations House, 9th floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom: 602.556 parts sociales A, 602.554 parts sociales B, 602.556 parts sociales C, 602.557 parts sociales D, 602.558 parts sociales E, 602.559 parts sociales F et 602.563 parts sociales G,

- WEST REGISTER (INVESTMENTS) LIMITED, ayant son siège social à 24/25 St Andrew Square, Edinburgh EH2 1AF, Scotland: 19.282 parts sociales A, 19.282 parts sociales B, 19.282 parts sociales C, 19.282 parts sociales D, 19.282 parts sociales E, 19.282 parts sociales F et 19.283 parts sociales G

- DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en sa capacité de gérant commandité de DUKE STREET VI NO.2 LP, ayant son siège social à Nations House, 9th floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom: 97.402 parts sociales A, 97.402 parts sociales B, 97.402 parts sociales C, 97.401 parts sociales D, 97.407 parts sociales E, 97.407 parts sociales F et 97.408 parts sociales G,

- DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en sa capacité de gérant commandité de DUKE STREET VI NO.3 LP, ayant son siège social à Nations House, 9th floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom: 90.417 parts sociales A, 90.418 parts sociales B, 90.418 parts sociales C, 90.423 parts sociales D, 90.423 parts sociales E, 90.421 parts sociales F et 90.422 parts sociales G,

- DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en sa capacité de gérant commandité de DUKE STREET VI NO.4 LP, ayant son siège social à Nations House, 9th floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom: 107.576 parts sociales A, 107.581 parts sociales B, 107.582 parts sociales C, 107.581 parts sociales D, 107.581 parts sociales E, 107.582 parts sociales F et 107.584 parts sociales G,

- DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en sa capacité de gérant commandité de PARALLEL PRIVATE EQUITY DUKE STREET LP, ayant son siège social à Nations House, 9th floor, 103 Wigmore Street, London W1U 1QS, United Kingdom: 232.258 parts sociales A, 232.258 parts sociales B, 232.258 parts sociales C, 232.263 parts sociales D, 232.263 parts sociales E, 232.265 parts sociales F et 232.265 parts sociales G,

- DUKE STREET GENERAL PARTNER LIMITED, agissant en sa capacité de gérant commandité de DUKE STREET CAPITAL VI FUND INVESTMENT LP, ayant son siège social à 16 Charlotte Square, EH2 4DF Edinburgh, Scotland: 26.291 parts sociales A, 26.291 parts sociales B, 26.291 parts sociales C, 26.291 parts sociales D, 26.291 parts sociales E, 26.291 parts sociales F et 26.295 parts sociales G,

- DUKE STREET VI GESTION SARL, agissant en sa capacité de gérant commandité de FINANCIERE DSC VI, ayant son siège social à 52, rue de la Victoire, Paris 75009 France: 4.847 parts sociales A, 4.797 parts sociales B, 4.797 parts sociales C, 4.797 parts sociales D, 4.797 parts sociales E, 4.797 parts sociales F et 4.802 parts sociales G,

- ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICES plc, ayant son siège social au 2, Triton Square Regent's Place, GB-NW1 3AN London: 7.975 parts sociales A, 7.975 parts sociales B, 7.975 parts sociales C, 7.975 parts sociales D, 7.975 parts sociales E, 7.975 parts sociales F et 7.975 parts sociales G.

- ALLIED IRISH BANKS plc, ayant son siège social Ballsbridge, bâtiment Banckcentre, IRL-Dublin 4: 4.785 parts sociales A, 4.785 parts sociales B, 4.786 parts sociales C, 4.786 parts sociales D, 4.786 parts sociales E, 4.786 parts sociales F et 4.786 parts sociales G.

- BANK OF SCOTLAND plc, ayant son siège social The Mound, GB-EH1 1YZ Edinburgh, Scotland: 5.582 parts sociales A, 5.582 parts sociales B, 5.582 parts sociales C, 5.582 parts sociales D, 5.582 parts sociales E, 5.582 parts sociales F et 5.583 parts sociales G.

- BNP PARIBAS – Dublin Branch, ayant son siège social 5, George's Dock, Bâtiment IFSC, IRL-Dublin 1: 10.632 parts sociales A, 10.632 parts sociales B, 10.632 parts sociales C, 10.632 parts sociales D, 10.632 parts sociales E, 10.632 parts sociales F et 10.633 parts sociales G

- BLACK DRAUGHT INVESTMENTS, private unlimited with share capital, ayant son siège social bâtiment Georges Dock House, IFSC, IRL-Dublin 1: 7.975 parts sociales A, 7.975 parts sociales B, 7.975 parts sociales C, 7.975 parts sociales D, 7.975 parts sociales E, 7.975 parts sociales F, et 7.975 parts sociales G.

- SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION, Brussels, Banking Corporation, ayant son siège social 58, avenue des Arts, B-1000 Bruxelles: 1.596 parts sociales A, 1.596 parts sociales B, 1.596 parts sociales C, 1.596 parts sociales D, 1.597 parts sociales E, 1.597 parts sociales F, et 1.597 parts sociales G.

- Monsieur Gary JENNISON, demeurant à Walden Cottage, Bull Lane, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 8RYI, United Kingdom: 16.458 parts sociales A, 16.458 parts sociales B, 16.458 parts sociales C, 16.458 parts sociales D, 16.458 parts sociales E, 16.461 parts sociales F, 16.462 parts sociales G, 1.434 parts sociales H et 1.434 parts sociales I

- Monsieur Julian ROTHWELL, demeurant à St Martins House, First Drift, Wothorpe, Stamford, Lincolnshire, PE9 3JL, United Kingdom: 28.726 parts sociales A, 28.722 parts sociales B, 28.722 parts sociales C, 28.722 parts sociales D, 28.722 parts sociales E, 28.722 parts sociales F, 28.722 parts sociales G, 2.503 parts sociales H et 2.503 parts sociales I

- Monsieur Mike MALONEY, demeurant à 8, Beechwood Road, Ranelagh, Dublin 6, Irlande: 82.505 parts sociales A, 82.505 parts sociales B, 82.509 parts sociales C, 82.509 parts sociales D, 82.509 parts sociales E, 82.509 parts sociales F, 82.509 parts sociales G, 7.191 parts sociales H et 7.191 parts sociales I

- Monsieur Nigel BELL, demeurant à 65, Monaloe Park Road, Cabineely, County Dublin, Irlande: 10.755 parts sociales A, 10.755 parts sociales B, 10.755 parts sociales C, 10.755 parts sociales D, 10.755 parts sociales E, 10.763 parts sociales F, 10.763 parts sociales G, 938 parts sociales H et 938 parts sociales I,

- Monsieur Julian PRINGLE, demeurant à 15A Bereweke Avenue, Winchester S022 6BH, United Kingdom: 12.907 parts sociales A, 12.907 parts sociales B, 12.907 parts sociales C, 12.907 parts sociales D, 12.907 parts sociales E, 12.908 parts sociales F, 12.911 parts sociales G, 1.125 parts sociales H et 1.125 parts sociales I,

- Monsieur Jim DEIGNAN, demeurant à 157 Ballymun Road, Glasnevin, Dublin 9, Irlande: 16.458 parts sociales A, 16.458 parts sociales B, 16.458 parts sociales C, 16.458 parts sociales D, 16.458 parts sociales E, 16.458 parts sociales F, 16.466 parts sociales G, 1.434 parts sociales H et 1.434 parts sociales I,

- Monsieur Rikki DINSMORE, demeurant à 34 Aisher Way Riverhead, Sevenoaks, Kent TN13 2QS, United Kingdom: 12.907 parts sociales A, 12.907 parts sociales B, 12.907 parts sociales C, 12.907 parts sociales D, 12.907 parts sociales E, 12.907 parts sociales F, 12.915 parts sociales G, 1.126 parts sociales H et 1.125 parts sociales I,

- Monsieur Mark EDWARDS, demeurant à 2 Brook House Court, Lakeside Road, Lymm, Cheshire WA13 06R, United Kingdom: 12.907 parts sociales A, 12.907 parts sociales B, 12.907 parts sociales C, 12.907 parts sociales D, 12.907 parts sociales E, 12.912 parts sociales F, 12.911 parts sociales G, 1.125 parts sociales H et 1.125 parts sociales I,

- Monsieur Robert SCOTT, demeurant à Axford Lodge, Hampshire RG25 2DZ, United Kingdom: 10.755 parts sociales A, 10.755 parts sociales B, 10.755 parts sociales C, 10.758 parts sociales D, 10.758 parts sociales E, 10.758 parts sociales F, 10.759 parts sociales G, 938 parts sociales H et 937 parts sociales I,

- Monsieur Julian GIBBINS, demeurant à 15, Brim Hill, London N2 0HD, United Kingdom: 5.377 parts sociales A, 5.377 parts sociales B, 5.377 parts sociales C, 5.377 parts sociales D, 5.377 parts sociales E, 5.381 parts sociales F, 5.381 parts sociales G, 469 parts sociales H et 469 parts sociales I,

- Monsieur David GAGIE, demeurant à The Poplars Farmhouse, Eathorpe, Warwickshire CV33 9DE, United Kingdom: 5.377 parts sociales A, 5.377 parts sociales B, 5.377 parts sociales C, 5.377 parts sociales D, 5.377 parts sociales E, 5.381 parts sociales F, 5.381 parts sociales G, 469 parts sociales H et 469 parts sociales I,

Ces cessions de parts ont été notifiées et acceptées par la société Prize Holdings 1 S. à r.l. en date du 7 juin 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour avis

Référence de publication: 2011118427/94.

(110135565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Apil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 160.260.

—
Extrait de la convention de cession de parts du 22 juillet 2011

Monsieur Axel LEHSSINI,
demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin 4, Rue des Lupins, France
Cède (49) parts de la société APIL Sàrl (B160.260)

A

Monsieur Boubakeur BELARIBI,
demeurant à L-3321 BERCHEM, 9A, Rue du Chemin de Fer
Nombre de parts détenues par Monsieur Boubakeur BELARIBI: 100 parts de la société APIL Sàrl (B160.260)

Pour extrait

Axel LEHSSINI / Boubakeur BELARIBI

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2011118014/19.

(110134651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.506.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of July.

Before the undersigned notary Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Mr. Pierre d'Arenberg, born on August 19, 1961 in Zürich, Switzerland, residing at 1 Route de la Batiatz, 1008 Jouxkens-Mézery (Switzerland)

here represented by Mr. Hagen REINSBERG, lawyer, with professional address at Unter den Linden, 14 D-10117 Belin (Germany), by virtue of a proxy given in Brussels, Belgium, on July 13, 2011,

himself here represented by Mr. Philipp SIMON, lawyer, with professional address at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, by virtue of a delegation proxy given in Berlin (Germany), on July 20, 2011,

himself here represented by Mr. Jean-Marc ASSA, lawyer, with professional address at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, by virtue of a delegation proxy given in Luxembourg, on July 22, 2011,

2) Murray Enterprises, LLC, a Delaware corporation having its registered office in 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle 19808, United States of America, 08, United States of America,

here represented by Mr. Hagen REINSBERG, lawyer, with professional address at Unter den Linden, 14 D-10117 Belin (Germany), by virtue of a proxy given in Delaware, USA, on July 1st, 2011,

himself here represented by Mr. Philipp SIMON, lawyer, with professional address at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, by virtue of a delegation proxy given in Berlin (Germany), on July 20, 2011,

himself here represented by Mr. Jean-Marc ASSA, lawyer, with professional address at 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, by virtue of a delegation proxy given in Luxembourg, on July 22, 2011,

Said proxies after having been initialled "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which they deem to incorporate, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name VICTAULIC International S.à r.l. (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or acts of god events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition, licensing and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form with a par value of one U.S. Dollar (USD 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, PDF or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

1.- The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on December, 31st, 2011.

2.- The first annual general meeting will be held in the year 2012.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed all the corporate units and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Member	Subscribed and fully paid in capital	Number of shares
Murray Enterprises, LLC	USD 10,000	10,000
Pierre d'Arenberg USD	USD 10,000	10,000
Total:	USD 20,000	20,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the members

The members, represented as here above stated and who represents the entire corporate capital, has taken immediately the following resolutions:

1. The members resolved to set the number of managers at three (3) and further resolved

(i) to appoint the following persons as A managers for an unlimited period:

- Mr. Martin Paul Galliver, with business address at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on June 15, 1980 in Monaco

- Mr. Robert Van't Hoef, with business address at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, born on January 13, 1958 in Schiedam (Netherlands)

(ii) to appoint the following person as B manager for an unlimited period:

- Mr. John Malloy, residing in 2556 Spring Valley Road, Bethlehem, PA 18015, United States of America, born on July 14, 1954 in Wilmington, Delaware, United States of America,

2. The registered office shall be at 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Pierre d'Arenberg, né le 19 août 1961 à Zürich, Suisse, résidant au 1 Route de la Batiatz, 1008 Jouxten-Mézery (Suisse),

ici représenté par Monsieur Hagen REINSBERG, Avocat, avec adresse professionnelle au 14, Unter den Linden, D-10117 Berlin, Germany, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2011,

lui-même ici représenté par Monsieur Philipp SIMON, Avocat, avec adresse professionnelle au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une délégation donnée le 20 juillet 2011,

lui-même ici représenté par Monsieur Jean-Marc ASSA, Avocat, avec adresse professionnelle au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une délégation donnée le 22 juillet 2011,

2. Murray Enterprises, LLC, une société de Delaware, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle 19808 (Etats Unis d'Amérique), tle 19808 (Etats Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Hagen REINSBERG, Avocat, avec adresse professionnelle au 14, Unter den Linden, D-10117 Berlin, Germany, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2011,

lui-même ici représenté par Monsieur Philipp SIMON, Avocat, avec adresse professionnelle au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une délégation donnée le 20 juillet 2011,

lui-même ici représenté par Monsieur Jean-Marc ASSA, Avocat, avec adresse professionnelle au 14a, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, en vertu d'une délégation donnée le 22 juillet 2011,

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination VICTAULIC INTERNATIONAL S.à r.l. (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire ou cas de force majeure se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre, copie PDF ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

1. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale se tiendra dans l'année 2012.

Souscription - Libération

Les statuts étant donc établis, les parts sociales ont été souscrites et libérées en espèces comme suit:

Associé	Capital souscrit et libéré	Nombre d'actions
Murray Enterprises, LLC	USD 10,000	10,000
Pierre d'Arenberg USD	USD 10,000	10,000
Total:	USD 20,000	20,000

Preuve de ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui confirme que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales sont remplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,).

Décisions des associés

Les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit est représentés comme exposé ci-avant ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Les associés ont décidé de fixer le nombre de gérants à trois (3) et

(i) de nommer les personnes suivantes comme gérants A pour une durée indéterminée:

- M. Martin Paul Galliver, résident à 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 15 juin 1980 à Monaco
- M. Robert Van't Hoef, résident à 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, né le 13 janvier 1958 à Schiedam (Pays Bas)

(ii) de nommer les personnes suivantes comme gérants B pour une durée indéterminée:

- M. John Malloy, résident au 2556 Spring Valley Road, Bethlehem, PA 18015, Etats Unis d'Amérique, né le 14 Juillet 1954 à Wilmington, Delaware, Etats Unis d'Amérique,

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J-M. Assa et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2011. LAC/2011/34026. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108172/478.

(110124167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Bsome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 108.934.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Olivier KUCHLY, expert-comptable, demeurant professionnellement au 2, rue Marie Curie, L-8049 Strassen; agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société «Bsome AB», ayant son siège social au Stallvägen 6, S19 251 Sollentuna, Suède,

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée à Sollentuna, le 21 juillet 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «BSOME S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 22 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 108 934, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1157 du 5 novembre 2005.

Les statuts de la société ont été modifiés le 2 février 2006, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 31 mai 2006 au numéro 1061.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25'000.-EUR) divisé en mille (1 000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «BSOME S.à r.l.», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 août 2011. Relation: EAC/2011/10926. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011118176/46.

(110135832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Groupe LW s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 147.940.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.11.

Signature.

Référence de publication: 2011116292/10.

(110133286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

A.B.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.099.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de A.B.S.C. S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78 099, constituée suivant acte Jacques DELVAUX de Luxembourg en date du 22 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 208 du 20 mars 2001, modifiée suivant acte Jacques DELVAUX de Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 490 du 29 juin 2001, modifiée suivant acte Jacques DELVAUX de Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 490 du 29 juin 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Christian THIRY, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains, qui désigne comme secrétaire Carole CAHEN, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Alain GODAR, directeur financier, demeurant à Dudelange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante-quinze mille (175.000.-) euros pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille (125.000.-) euros à trois cent mille (300.000.-) euros, par la création et l'émission de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000.-) euros, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des cent soixante-quinze (175) actions nouvelles comme suit:

- vingt-cinq (25) actions nouvelles par IBHF SA, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70 289, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch;

- cent cinquante (150) actions nouvelles par I.I.C. INTERNATIONAL INVESTMENTS COMPANY S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 161.229, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

3.- Démembrement des actions en actions A et actions B.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts et suppression des alinéas 2 à 8 respectivement des mots 2, 3 et 4 ainsi que remplacement du mot "können" par celui de "kann" de l'alinéa 9 des statuts.

5.- Modification de l'article 4 des statuts.

6.- Refonte complète des statuts.

7.- Révocation des administrateurs et décharge.

8.- Nomination de quatre nouveaux administrateurs.

9.- Prorogation du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-quinze mille (175.000.-) euros pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille (125.000.-) euros à trois cent mille (300.000.-) euros, par la création et l'émission de cent soixante-quinze (175) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000.-) euros, à libérer intégralement en numéraire, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Interviennent à l'instant

a) IBHF SA, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70 289, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, Route d'Esch,

ici représentée par Christian THIRY, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Elle déclare souscrire vingt-cinq (25) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire;

b) I.I.C. INTERNATIONAL INVESTMENTS COMPANY S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 161 229, avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

ici représentée par Carole CAHEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg et Danielle KIRSCH, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leur qualité d'administrateur et en vertu de l'article 7 des statuts.

Elle déclare souscrire cent cinquante (150) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire, qui le constate expressément, que les cent soixante-quinze (175) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que le montant de cent soixante-quinze mille (175.000.-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de démembrer les trois cents (300) actions existantes en cent cinquante (150) actions A et cent cinquante (150) actions B.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est remplacé par l'alinéa suivant:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital beträgt dreihunderttausend (300.000.-) Euros, eingeteilt in hundertfünfzig (150) Aktien A mit einem Nominalwert von je eintausend (1.000.-) Euro und hundertfünfzig (150) Aktien B mit einem Nominalwert von je eintausend (1.000.-) Euro.

..."

Quatrième résolution

Elle modifie l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist im In- und Ausland

- die Ausführung aller Unterhalts- und Reinigungsarbeiten in sowohl öffentlichen als auch privaten Verwaltungs-, Industrie-, Geschäfts-, Krankenhaus-, Schul-, Hotelgebäuden, sowie zur jeder Jahreszeit sämtliche Unterhalts- und Reinigungsarbeiten der Umgebung dieser Gebäude, insbesondere Parkplätze, Bürgersteige und Gehwege und andere Grünflächen;

- die Lieferung von Reinigungsmaschinen und Produkten;

- die Entsorgung von jedwelchen Abfällen;

- die Verwertung von Altpapier und die Vernichtung von Aktien;

- die Zustellung von Geschäftskorrespondenz;

- die technische Verwaltung von Gebäuden;

- die Ausführung aller Industriellen, handelsüblichen und finanziellen Tätigkeiten, welche sich auf den obigen Zweck beziehen." (version allemande)

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

- l'exécution de tous travaux d'entretien et de nettoyage dans les immeubles administratifs, industriels, commerciaux, hospitaliers, scolaires, hôteliers tant publics que privés, respectivement l'entretien et le nettoyage saisonnier des alentours de ces bâtiments, en particulier des aires de stationnement, trottoirs, allées et autres espaces verts;

- la fourniture des machines et de produits de nettoyage;

- l'élimination de tous déchets;

- le recyclage de papier et destruction d'actions;
- la distribution de la correspondance d'affaires;
- la gestion technique de bâtiments;
- l'exécution de toutes activités industrielles, commerciales et financières, qui se réfèrent à l'objet ci-dessus." (version française)

Cinquième résolution

Elle procède à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante après suppression de la version allemande:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée A.B.S.C. S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

- l'exécution de tous travaux d'entretien et de nettoyage dans les immeubles administratifs, industriels, commerciaux, hospitaliers, scolaires, hôteliers tant publics que privés, respectivement l'entretien et le nettoyage saisonnier des alentours de ces bâtiments, en particulier des aires de stationnement, trottoirs, allées et autres espaces verts;

- la fourniture des machines et de produits de nettoyage;

- l'élimination de tous déchets;

- le recyclage de papier et destruction d'actions;

- la distribution de la correspondance d'affaires;

- la gestion technique de bâtiments;

- l'exécution de toutes activités industrielles, commerciales et financières, qui se réfèrent à l'objet ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois cent mille (300.000.-) euros, représenté par trois cents (300) actions de mille (1.000.-) euros chacune, dont cent cinquante (150) actions A et cent cinquante (150) actions B, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Un registre des actions nominatives sera conservé au siège social.

La propriété des actions nominatives est définie par les inscriptions dans ledit registre.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont librement cessibles entre associés.

L'associé qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre d'actions qu'il veut céder.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ses actions sera - sauf autre arrangement - égal à celui qui se dégage de la moyenne des trois derniers bilans.

Art. 6. La société est administrée par un conseil en nombre pair composé de quatre membres au moins, dont une moitié est désignée par les actionnaires A et l'autre moitié par les actionnaires B et qui élit un président dans son sein.

La présidence échoit à tour de rôle tous les deux ans à un administrateur A et un administrateur B.

Au sein du conseil d'administration les décisions sont prises à la majorité absolue des voix.

En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement un administrateur A et un administrateur B, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Sixième résolution

Elle révoque Antonella ORLANDO, employée privée, demeurant à Bettembourg, Hans-Michael BADER, employé privé, demeurant à Trier (Allemagne) et Christian THIRY, industriel, demeurant à Mondorf-les-Bains de leurs fonctions d'administrateur et leur donne décharge quant à l'exécution de leurs mandats.

Septième résolution

Elle nomme aux fonctions d'administrateur:

1. Christian THIRY, industriel, né à Luxembourg, le 19 mars 1952, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes, administrateur A;

2. Roland KUHN, entrepreneur de constructions, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves, administrateur A;

3.- David SAINT-MARD, directeur de sociétés, né à Metz/Moselle (France), le 8 décembre 1974, demeurant à F-57070 Metz, 29, avenue de Strasbourg, administrateur B;

4.- Dragica IVANIC, employée privée, née à Kragujevac (Yougoslavie), le 17 septembre 1963, demeurant à F-57240 Konacker, 9, Impasse Jules Ferry, administrateur B.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Huitième résolution

Elle proroge le mandat de Marcel SAUBER, conseiller économique, né à Echternach, le 3 mai 1939, demeurant à L-7246 Helmsange, 36, rue des Prés, dans ses fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2015.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Thiry, Cahen, Godar et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 1^{er} août 2011. Relation EAC/2011/10338. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Thoma.

Suit copie d'annexe

Réunion du Conseil d'Administration

A l'instant,

Christian THIRY, industriel, né à Luxembourg, le 19 mars 1952, demeurant à L-5657 Mondorf-les-Bains, 8, rue des Vignes, Roland KUHN, entrepreneur de constructions, né à Luxembourg, le 4 août 1953, demeurant à L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves, David SAINT-MARD, directeur de sociétés, né à Metz/Moselle (France), le 8 décembre 1974, demeurant à F-57070 Metz, 29, avenue de Strasbourg et Dragica IVANIC, employée privée, née à Kragujevac (Yougoslavie), le 17 septembre 1963, demeurant à F-57240 Konacker, 9, Impasse Jules Ferry, administrateurs de la société A.B.S.C S.A. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 78 099, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social 2015, David SAINT-MARD, préqualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Signé: Thiry, Kuhn, Saint-Mard et Ivanic.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 1^{er} août 2011. Relation EAC/2011/10338. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 août 2011.

F. MOLITOR.

Référence de publication: 2011116245/218.

(110132938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

GARBE Logistic NL 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.767.

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 10 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116293/10.

(110132760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

GARBE Logistic NL 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.766.

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 10 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116294/10.

(110132759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Estatinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.234.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue le 6 mai 2011 à 17.30 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme. Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg.;

administrateurs-délégués:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg.

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116829/22.

(110133659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

GARBE Logistic NL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 140.110.

Le Bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 11 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116295/10.

(110133031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Allegra Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.377.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 1.06.2011 de la société ALLEGRA INVESTMENTS S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control Services Administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 1.06.2011.

ALLEGRA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011116407/17.

(110133940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Immodali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.563.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.07.11.

Signatures.

Référence de publication: 2011116305/10.

(110133268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Inesia S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 66.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011116306/13.

(110133033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

ING (L) FLEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011116307/13.

(110132916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

JPMorgan GEOPF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 14.469.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.865.

En date du 12 août 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Richard Crombie de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Acceptation de la démission de M. Karl McCathern de son poste de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de M. Nigel Auger, né le 25 février 1974 à Irvine, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 6, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, au poste de gérant et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011116539/18.

(110133620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

LXFR006, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.558.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juillet 2011 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;
 - Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;
 - Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée nomme, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme
LXFR006
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011117404/21.

(110133905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ING (L) Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 82.219.

Le bilan au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011116308/13.

(110132917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Institut Nathacia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 18, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.382.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.08.11.

Signature.

Référence de publication: 2011116309/10.

(110133308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Korro Consulting G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 73.227.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116315/10.

(110132836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

La French Editions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8024 Strassen, 1, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 148.915.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116316/9.

(110133292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 17 novembre 2010, a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Ricardo Simões Caliço, Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 18 novembre 2010) de son remplacement,

et

- de nommer en tant que nouvel Administrateur de Catégorie Spéciale Classe B de la Société, sous réserve et à compter de l'obtention de l'approbation de la CSSF (obtenue le 18 novembre 2010) pour une période déterminée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la Société que si tiendra en 2013:

- Monsieur Luis Miguel Saraiva Lopes MARTINS, résidant professionnellement au CAIXAGEST, Ed. Sede da Caixa Geral de Depósitos, Av. João XXI, 63 - 2o., 1000-300 Lisboa, PORTUGAL

de sorte que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs de Catégorie Spéciale Classe A de la Société:

- Monsieur John HOLLOWAY, résidant professionnellement au European Investment Fund, 43 Avenue JF Kennedy, L-2968 Luxembourg,

Administrateurs de Catégorie Spéciale Classe B de la Société:

- Monsieur António Palma RAMALHO, résidant professionnellement au Avenida Professor Doutor Cavaco Silva, Edif. 1 Piso 1C, 2744-002 Porto Salvo, Portugal;

- Monsieur Manuel Ferreira da SILVA, résidant professionnellement au BPI, 284, Rua Tenente Valadim, 4100-476 Porto, Portugal;

- Monsieur Joaquim Manuel Jordão Sérulo RODRIGUES, résidant professionnellement au 195, Avenida da Liberdade, 9e., 1250-142 Lisboa, Portugal;

- Madame Teresa Isabel Carvalho COSTA, résidant professionnellement au Director-Geral do Tesouro e Finanças, 5, Rua da Alfândega, 1149-008 Lisboa, Portugal;

- Monsieur João COUTINHO, résidant professionnellement au Barclays, 50 Avenida da República, 1050-196 Lisboa, Portugal;

- Monsieur Luís Filipe COSTA, résidant professionnellement au IAPMEI, 73 Rua Rodrigo da Fonseca, 1269-158 Lisboa, Portugal;

- Monsieur Pedro ALVES, résidant professionnellement au Montepio Geral, 219-241 Rua Áurea, 1100-062 Lisboa, Portugal;

- Monsieur Luis Miguel Saraiva Lopes MARTINS, résidant professionnellement au CAIXAGEST, Ed. Sede da Caixa Geral de Depósitos, Av. João XXI, 63 - 2o., 1000-300 Lisboa, Portugal

Luxembourg, le 5 août 2011.

Pour Portugal Venture Capital Initiative

Société d'investissement à capital variable - Fonds d'Investissement Spécialisé

Société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011118559/45.

(110134990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2011.

Pour: ROM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Caroline FELTEN / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011122780/15.

(110140209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.